
**58^e SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS
UNIES (18 MARS - 26 AVRIL 2002)**

Point 8 de l'ordre du jour :
Question de la violation des droits de l'homme dans les Territoires arabes occupés,
y compris la Palestine
Mardi 2 avril 2002
Intervention orale d'Amnesty International

Index AI : MDE 15/027/02

Embargo : 2 avril 2002 (09 h 00 GMT)

Monsieur le Président,

Dans le cadre des récentes négociations sur un cessez-le-feu en Israël et dans les Territoires occupés, il a été beaucoup question de « *sécurité* », peu ou point des droits humains. Ces droits sont pourtant au cœur de ce conflit, et s'ils ne constituent pas un élément essentiel de ces négociations, aucun cessez-le-feu et aucune paix durables ne pourront être instaurés. Des Palestiniens et des Israéliens continueront de se faire massacrer dans les ruelles des camps de réfugiés et dans les rues des villes israéliennes.

Des Palestiniens armés ont violé des principes fondamentaux du droit international humanitaire en maintes occasions. Il est inacceptable que des civils soient délibérément pris pour cibles, que des bombes explosent à côté de femmes et d'enfants, qu'une petite fille soit abattue dans la rue, que des voitures soient arbitrairement prises pour cibles sur des routes, ou que des individus faits prisonniers soient tués.

Ces agissements sont révoltants. Néanmoins, ils ne peuvent aucunement justifier les violations des droits humains et les infractions graves aux Conventions de Genève qui, depuis dix-huit mois, sont commises chaque jour, chaque heure, voire chaque minute, par les autorités israéliennes contre des Palestiniens. Les forces israéliennes perpètrent régulièrement des homicides alors qu'aucune vie humaine n'est menacée. En omettant de mener des enquêtes dignes de ce nom sur ces homicides illégaux, les autorités israéliennes montrent le peu de prix qu'elles attachent à la vie des Palestiniens. Plus de 600 maisons palestiniennes ont été démolies de manière systématique, ce qui a privé d'abri des milliers de personnes, dont une grande

majorité d'enfants. Plus de 100 postes de contrôle mis en place dans toute la Cisjordanie et la bande de Gaza n'ont pas empêché la poursuite des attentats-suicides. Les mesures de bouclage des villes et des villages privent leurs habitants de leur liberté de mouvement, et semblent destinées à harceler, punir collectivement, intimider et humilier la population palestinienne.

Il y a de cela deux semaines, des délégués d'Amnesty International ont enquêté sur les récentes attaques lancées par les Forces de défense d'Israël (FDI) contre des villes et des camps de réfugiés. Dans chaque cas, des chars étaient entrés dans la zone, écrasant des voitures, enfonçant des murs, détruisant des façades de maisons et de magasins. L'armée s'est livrée à des tirs nourris dans des zones d'habitation densément peuplées. Les forces israéliennes ont fait exploser les habitations de proches d'individus « *recherchés* » ou d'auteurs d'attentats-suicides, endommageant gravement les maisons voisines.

Dans les camps, des couvre-feux ont été imposés et l'électricité, l'eau ainsi que les lignes téléphoniques ont été coupées pendant des périodes allant jusqu'à neuf jours. Dans plusieurs camps, les hommes Palestiniens âgés de quinze à quarante-cinq ans ont reçu l'ordre de se présenter à un point de rassemblement, et des centaines d'entre eux ont été arrêtés. Pendant les vingt-quatre heures qui ont suivi, ils ont été menottés, ont eu les yeux bandés, ont été privés de nourriture ainsi que de couverture, et n'ont pu utiliser les toilettes. Dix jours plus tard, sur plus de 2 500 personnes arrêtées arbitrairement, 100 étaient toujours détenues. Se livrant une fois encore à des actes manifestement destinés à nuire à la population et à la rabaisser, des soldats israéliens qui occupaient des appartements

les avaient systématiquement saccagés : les vêtements avaient été déchirés, le contenu des placards répandu sur le sol, des postes de télé jetés au bas des escaliers, et un exemplaire du Coran déchiré en morceaux éparpillés sur le sol. Un conseiller militaire indépendant qui faisait partie de la délégation d'Amnesty International a déclaré : « *Soit les forces armées israéliennes sont totalement indisciplinées, soit elles ont reçu l'ordre d'enfreindre les lois de la guerre.* »

Monsieur le Président,

C'est en des termes encore plus forts que nous nous serions exprimés si nous avions décrit les opérations actuelles de l'armée israélienne.

Au cours de leurs incursions, les FDI ont tué illégalement six professionnels de la santé, dont deux médecins. Des ambulances, y compris celles du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), sont régulièrement prises pour cibles. De telles atteintes au principe fondamental de neutralité des services médicaux constituent des violations flagrantes des Conventions de Genève. Le directeur du Croissant Rouge à Tulkarem a déclaré aux délégués d'Amnesty International qu'il était maintenant plus sûr de transporter les patients en taxi qu'en ambulance.

Monsieur le Président,

La Commission des droits de l'homme doit indiquer avec fermeté à tous les États impliqués dans le processus de paix que les droits humains ne peuvent être négligés. Voilà plus d'un an que la commission d'enquête des Nations unies a demandé dans son rapport que soient déployés de toute urgence des observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits humains. Alors que plus de 1 000 Palestiniens et plus de 300 Israéliens ont été tués, dont des centaines d'enfants palestiniens et israéliens, il ne fait aujourd'hui aucun doute qu'en repoussant la mise en place de ce mécanisme de protection, la communauté internationale sacrifie par son immobilisme la vie et les droits humains de Palestiniens ainsi que la vie d'Israéliens. Amnesty International exhorte les membres de la Commission à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à un consensus sur toutes les résolutions. Ce n'est pas en sacrifiant les

droits humains que l'on pourra rétablir la sécurité, mais en garantissant pleinement leur respect. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>